# Des ressources limitées : l'eau, une ressource à ménager

Fiche méthode

(Géographie 5e · Thème 2 · Des ressources limitées, à gérer et à renouveler)

## La démarche pour rédiger un développement construit

**1. Je lis le sujet** et j'entoure les mots importants (eau douce, ressource, inégalités, accès, tensions…).

**2. Je fais un plan en deux ou trois idées** : par exemple, une ressource rare et inégalement répartie, des besoins et un accès inégaux, des menaces et des solutions.

**3. Je rédige** une introduction qui définit le mot clé, un paragraphe par idée avec un **exemple localisé et chiffré** (un pays, un chiffre, sa date, sa source), puis une conclusion nuancée.

**4. J'emploie le vocabulaire** du cours (eau douce, nappe, renouvelable, stress hydrique, pénurie, eau virtuelle, eau potable, assainissement, surexploitation, amont, aval) et je relis.

**Le réflexe** — un chiffre n'est un argument que s'il a son unité, sa date et sa source (FAO, OMS, UNICEF).

## Cas 1 · Dire si l'eau est disponible

**Réflexe** — douce ou salée ? liquide ou gelée ? se renouvelle-t-elle plus vite qu'on ne la prélève ?

**Exemple.** Sur 2 000 litres d'eau de la Terre, combien d'eau douce ?

$2\,000 \times 2{,}5 \div 100 = 50$ : **50 litres**, dont l'essentiel est gelé ou souterrain.

**Attention** — renouvelable ≠ inépuisable : une nappe fossile vidée ne se recharge pas.

## Cas 2 · Classer un pays selon son eau

**Réflexe** — m³ par habitant = ressources ÷ habitants ; puis seuils 500 / 1 000 / 1 700, en partant du plus bas.

**Exemple.** Un pays a 90 milliards de m³ d'eau renouvelable par an et 60 millions d'habitants.

$90\,000 \div 60 = 1\,500$ m³ par habitant : moins de 1 700, mais plus de 1 000 → **stress hydrique**.

**Attention** — une moyenne nationale cache des régions sèches ; un grand fleuve peut venir d'ailleurs.

## Cas 3 · Expliquer les besoins en eau

**Réflexe** — qui prélève (agriculture 71 %) ? pourquoi ça augmente ? quelle eau virtuelle dans les produits ?

**Exemple.** L'eau virtuelle d'un sac de 500 g de blé.

1 kg ≈ 1 800 L, donc $1\,800 \div 2 = 900$ : **900 litres**.

**Attention** — le robinet n'est qu'une petite part de l'empreinte eau : l'alimentation pèse le plus.

## Cas 4 · Expliquer l'inégal accès à l'eau potable

**Réflexe** — cause : la pauvreté (réseaux, traitement) ; conséquences : maladies, corvée d'eau, école manquée, eau plus chère.

**Exemple.** Un village sans puits ni robinet, à deux heures de marche d'une rivière.

Eau souvent **non potable** (diarrhées, choléra) ; des heures de **corvée**, surtout pour les femmes et les filles, au détriment de l'école.

**Attention** — avoir de l'eau ≠ avoir de l'eau potable : il faut des réseaux et de l'argent.

## Cas 5 · Identifier une menace

**Réflexe** — on prélève plus que la recharge → surexploitation ; l'eau est salie → pollution ; pluies et glaciers changent → climat.

**Exemple.** Une nappe reçoit 30 millions de m³ par an ; on y pompe 48 millions de m³ par an.

48 − 30 = 18 : elle perd **18 millions de m³** par an → **surexploitation**.

**Attention** — la mer d'Aral s'est vidée à cause de l'irrigation, pas du climat.

## Cas 6 · Étudier un fleuve partagé, juger une solution

**Réflexe** — amont (vers la source) / aval (vers l'embouchure) ; ce que veut chaque pays ; une solution avec un exemple et une limite.

**Exemple.** Une île touristique riche, au climat sec, sans rivière.

Elle peut **dessaler** l'eau de mer et **réutiliser** ses eaux usées ; limites : beaucoup d'énergie, saumure, coût.

**Attention** — le pays en aval dépend des décisions du pays en amont : un accord est indispensable.

### Les pièges

- L'agriculture prélève le plus d'eau, pas les ménages.
- Pénurie absolue : moins de 500 m³ par habitant, pas moins de 1 000.
- Pollution = pénurie de qualité ; surexploitation = pénurie de quantité.
- Amont = vers la source ; aval = vers l'embouchure.

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*